



HANDBALL

2022

OFFICIEL

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. Représentation

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au (x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

3. Participation

3.1.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

3.2 Les critères de sélection pour l'inscription des athlètes sont établis selon la philosophie de chaque arrondissement.

4. Exclusion

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1er septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1er septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

¹ Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Par contre, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Par contre, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Catégorie

Poussins : Jeunes né(e)s après le 30 septembre 2011.

Exclusion (Règlements généraux, art. 4,3)

Par «réseau provincial», on entend les tournois provinciaux sanctionnés par la FQHO (Festival de mini-handball, Triple Couronne, Championnat provincial).

Compte tenu du fait qu'il y ait très peu d'activités de handball pour les Poussins et afin de favoriser la participation, la limite de participation à d'autres événements ne s'applique pas (article 4.3).

Participation

Chaque délégation a la possibilité d'être représentée par une ou deux équipes par sexe, pour un maximum de 4 équipes.

Les équipes mixtes (garçons et filles) sont acceptées, mais elles doivent concourir dans le tournoi masculin.

Le nombre minimum de joueurs par équipe est de 6, et le nombre maximum, de 11.

Sélection des équipes

Au cas où plus de 4 équipes dans une délégation souhaiteraient participer aux Jeux, il est fortement suggéré de choisir les 4 équipes représentant la délégation par tirage au sort, ou sur la base d'une rotation annuelle, plutôt que via un tournoi préliminaire de sélection.

Substituts

Deux substituts par équipe sont autorisés. Un jeune ne peut être substitut pour deux équipes différentes.

Les substituts peuvent accompagner leur équipe, mais ils ne doivent pas revêtir leur uniforme tant qu'ils sont substituts.

Tout remplacement d'un joueur par un substitut doit être effectué avant le début d'un match. Il doit être signalé au chef de plateau, et la feuille d'alignement de l'équipe doit être modifiée en conséquence.

Un joueur remplacé par un substitut devient substitut à son tour. En tant que substitut, il est alors à son tour éligible à remplacer un joueur lors des matchs suivants, pour autant que le remplacement se fasse avant le match, tel que préalablement mentionné.

Tenue vestimentaire

Le chandail des Jeux de Montréal est obligatoire. Il est fortement suggéré que les délégations numérotent les chandails des jeunes. Le port du short est obligatoire, sauf pour les gardiens de but.

Dans le cas où deux équipes d'une même délégation s'affronteraient, les joueurs de l'une de ces deux équipes doivent porter un dossard par-dessus leur uniforme pour les distinguer des joueurs de l'autre équipe.

Accréditation

Chaque équipe doit remettre sa feuille d'alignement au chef de plateau au moins 30 minutes avant son premier match (avec nom, prénom et numéro de chaque joueur, et nom et prénom de chaque entraîneur), et tous les joueurs indiqués sur cette feuille d'alignement doivent être en possession de leur carte d'assurance maladie, et être en mesure de la présenter à tout moment sur demande du chef de plateau ; tout joueur n'étant pas capable de présenter sa carte sera disqualifié.

Type d'épreuve

5 équipes et moins : Tournoi préliminaire à la ronde.

À l'issue du tournoi préliminaire, les équipes de 1^{re} et 2^e position se classent pour la grande finale ; les équipes de 3^e et 4^e position se classent pour la petite finale.

6 équipes et plus : Tournoi préliminaire à la ronde sur 2 poules.

À l'issue du tournoi préliminaire, les vis-à-vis s'affrontent pour déterminer le classement final.

Ces types d'épreuves peuvent toutefois être modifiés en fonction du nombre des équipes inscrites.

Règles de jeu

Selon les normes de la FQHO.

Règles spécifiques

1. **5** joueurs sur le terrain par équipe (**1** gardien de but + **4** joueurs de champ).
2. Les gardiens de but peuvent porter le même uniforme que les joueurs de champ, mais alors ils n'ont pas le droit de sortir de leur zone de but.
3. **Ballon : Trial rose # 0 si possible ou ballon en PVC.**
4. **Chaque équipe devra fournir au moins un ballon de match.**
5. Matches de 1 x 15 minutes ou de 2 x 10 minutes (avec une pause de 2 minutes sans changement de côté à la mi-temps).

6. Maximum d'un temps mort d'une minute par équipe (pour les matchs de 1 x 15 minutes) ou d'un temps mort de 30 secondes par équipe, par demie (pour les matchs de 2 x 10 minutes).
7. 1 seul avertissement (carton jaune) par équipe, par match. Exclusion du joueur aux autres avertissements.
8. Durée d'une exclusion : 1 minute.
9. Tout joueur qui effectue un mauvais changement reçoit un avertissement (carton jaune). En cas de récidive de ce joueur ou d'un autre joueur de la même équipe, l'article 7 s'applique. Si l'équipe fautive est en possession du ballon, un jet franc en faveur de l'équipe adverse est sifflé à côté de la zone de changement.
10. Pour les jeux de Montréal, tous les types de défensives seront acceptés (homme à homme tout terrain, défensives de zone - 6-0 / 5-1, 3-3, pression, etc.). **(Ici, les noms n'ont pas été changés par principe, bien que le nombre sur le terrain ait été diminué à 4 joueurs de champ et 1 gardien)**. Seule la défensive homme à homme stricte est interdite (on entend par « stricte » un système défensif qui privilégie la prise en charge et le contrôle d'un adversaire direct en l'isolant complètement du jeu).

Choisir sa défensive amène plusieurs avantages dans le développement des jeunes handballeurs. L'occupation de l'espace maximale, la progression vers le but collectivement, le marquage et le démarquage, la récupération du ballon et beaucoup d'occasions manifestes de buts en sont les principaux.
11. Pas d'engagement au centre après un but, relance directe du gardien.

Formule pour départager les équipes ex aequo au classement d'un tournoi préliminaire

- a) Résultat entre les équipes.
- b) Différence « buts marqués » moins « buts accordés ».
- c) Équipe ayant marqué le plus de buts.
- d) Équipe ayant le plus de participants.
- e) Tirage au sort.

Formule pour départager deux équipes en match éliminatoire ou de classement lorsqu'il y a égalité au pointage

- a) Trois lancers de punition en alternance entre chaque équipe.
- b) Si l'égalité persiste, un lancer par équipe en alternance jusqu'au bris d'égalité avec un nombre égal de tirs.

N.B. Chaque tir devra être exécuté par un joueur différent jusqu'à concurrence du nombre de joueurs de l'équipe qui a le moins de participants. Une fois ce nombre atteint, l'équipe ayant le moins de joueurs recommence dans le même ordre, l'autre équipe a le choix de recommencer ou de faire lancer les joueurs restants.

Bannière disciplinaire

La bannière disciplinaire est attribuée à la délégation qui cumule le meilleur pointage combiné de participation, de performance et d'esprit sportif chez les garçons et les filles à la fin de la compétition.

Les calculs pour la bannière disciplinaire tiendront compte du nombre total de participants par délégation (le maximum étant de 44 participants), ainsi que des résultats de l'ensemble des équipes de chaque délégation (le maximum étant de 4 équipes).

Le nombre de participants retenu pour une équipe sera le nombre maximum de joueurs ayant été présents pour l'un des matchs joués par cette équipe lors du tournoi.

MESURES SANITAIRES COVID-19



Des protocoles sont mis en place afin de respecter les normes sanitaires en vigueur :
Mesures spécifiques à la discipline · Mesures spécifiques à l'événement

Ces mesures seront mises à jour selon les recommandations de la santé publique sur le site Internet des Jeux de Montréal au lien suivant : www.jeuxdemontreal.com/covid19

ACTIVITÉ : HANDBALL

SPORT (inscription)	CATÉGORIE	* ANNÉE (S)	G/F	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT	REMARQUES
<p>Pour chaque équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 réguliers - 2 substituts <hr/> <p>- 13 inscriptions possibles</p> <p>Total par délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réguliers : (44) - Substituts : (8) <hr/> <p>- Total : (52)</p>	- Poussins	Né(e)s après le 30 sept. 2011	G/F	<ul style="list-style-type: none"> - 4 équipes maximum - 2 équipes maximum par sexe - Équipes mixtes acceptées, mais jouant dans le tournoi masculin - Joueurs (ses) par équipe : Minimum : 6 Maximum : 11 - Substituts : 2 	Aucun	

POINTAGE PERFORMANCE (SPORTS COLLECTIFS) (40 %)

1.1 Par catégorie :

Dans chaque catégorie l'équipe classée dernière marque 1 point, l'avant-dernière, 2 points et ainsi de suite en remontant jusqu'à la première place. Le maximum varie donc en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie (minimum 4 points, maximum 27 points).

POINTAGE PARTICIPATION (40 %)

44 participants	100 % de la délégation	= 40 points
43 participants	43/44 ^e de la délégation	= 39 points
42 participants	42/44 ^e de la délégation	= 38 points
41 participants	41/44 ^e de la délégation	= 37 points
... et ainsi de suite		

- Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation

POINTAGE – ESPRIT SPORTIF (20 %)

-20 points sont accordés pour l'esprit sportif

- Les délégations (athlètes et entraîneurs) seront évaluées sur les cinq (5) éléments suivants :

- 1) ponctualité,
- 2) respect des règlements,
- 3) respect des officiels (mineurs et majeurs),
- 4) respect de ses athlètes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes),
- 5) respect de l'adversaire.

Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.

Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation :

- 1) Évaluation faite par les entraîneurs,
- 2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le responsable de discipline (évaluateur anonyme),
- 3) Évaluation effectuée par le responsable de discipline.

Note : Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.

Le ~~texte rayé~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.